

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21361 - 79EME ANNÉE

## Illustration de la crise économique, sociale et politique à La Réunion

### **Un lycéen jette des galets sur un enseignant : société réunionnaise bien malade**

Comment un élève peut-il lancer des galets sur un de ses professeurs ? Ce fait dénote un grave problème d'éducation de la part des parents de cet élève qui ont pour conséquence de produire un enfant gâté, qui se croit tout permis car il n'a pas de limites. A La Réunion, les enfants gâtés sont nombreux, et les conséquences de cette éducation découlant de l'importation rapide du modèle occidental de consommation peuvent être dramatiques. C'est une explication possible à l'affaire de la sortie pédagogique d'une classe du lycée Lépervanche du Port. C'est l'illustration d'une société en crise, dans l'impasse plus de 70 ans après son intégration à la France suite à l'abolition du statut colonial. Il importe aux Réunionnais de se rassembler autour d'un projet pour sortir de cette impasse.

Un drame s'est produit hier lors d'une sortie pédagogique d'une classe du lycée Lépervanche au Port, encadrée par un enseignant en EPS. Ce dernier a plaqué un élève au sol et a fait preuve de violence à son encontre. Selon les éléments rendus publics, l'enseignant aurait reçu des cailloux dont un l'a frappé à la nuque. Il a ensuite donné des coups à un élève qui aurait ri. Un autre élève a filmé la scène sur son téléphone et l'a diffusée. Les images sont terribles, comment un enseignant peut-il faire usage d'une telle violence sur un jeune dont il a la responsabilité ? A la lumière de ces éléments, rien ne permet de dire que l'élève violenté est celui qui a voulu blesser grièvement l'enseignant, voire le tuer, à coups de galets. La directrice du lycée craint que ces faits nuisent à la réputation de son établissement. Elle a pris une heure de son temps pour discuter avec la classe à son retour au lycée. L'enseignant sera sanctionné et les parents de l'élève frappé ont porté plainte.

**L'enseignant dit avoir été frappé par un galet à la nuque**

Pour le moment, rien ne permet de dire si l'enseignant a porté plainte. Il dit avoir été frappé par un galet à la nuque, le coup qui aurait pu être mortel venait donc dans son dos et il semblait donc peu probable pour lui d'identifier l'auteur de l'agression. Les parents de l'agresseur peuvent dormir tranquille, il sera bien difficile pour eux de répondre de leurs actes. Car au final, la responsabilité de cette affaire découle de l'éducation reçue par l'agresseur de l'enseignant.

Si un élève peut se permettre de lancer des galets sur un enseignant, c'est qu'il a reçu une éducation faisant de lui un enfant gâté. Un enfant gâté ne supporte pas la contradiction, il se croit tout permis car ses parents lui disent toujours « oui » et ne s'opposent jamais à ses caprices. Par conséquent, l'enfant gâté ne peut pas être conscient qu'il existe des limites, il est l'enfant roi et il peut donc se permettre de jeter des galets sur un enseignant sans avoir l'idée de la gravité de ses actes.

### **L'intégration à la France favorise l'éducation d'enfants rois**

Malheureusement, les enfants gâtés sont nombreux à La Réunion. C'est une des conséquences de l'intégration de La Réunion à la France et de l'importation rapide du modèle occidental de consommation. La Réunion est passée rapidement d'une société de pénurie à une société de surconsommation et de gaspillage marquée par le chômage de masse. Et à La Réunion où existent les mêmes aides sociales qu'en France, avoir un enfant est la garantie d'avoir un revenu pouvant permettre une indépendance financière vis à vis des parents... mais ces jeunes parents sont-ils vraiment prêts à l'être ?

Trop souvent, des enfants sont abandonnés à eux-mêmes. Pour être tranquilles, des parents les gavent de cadeaux : téléphones, consoles de jeu, motos...

même si l'enfant refuse de travailler à l'école et insulte ses professeurs. Ainsi grandissent des enfants rois qui se croient tout permis car les parents n'ont pas posé les limites. Il est ensuite bien difficile de rectifier le tir. L'Éducation nationale ne peut pas remplacer les parents.

### Illustration de l'impasse

Voici deux, voire une génération, jeter un galet sur un professeur était inconcevable à La Réunion. Il n'était d'ailleurs pas rare que l'enfant soit sévèrement sermonné s'il n'avait pas de bons résultats à l'école... alors manquer de respect à un enseignant conduisait

l'élève à être sûr d'avoir droit à une sévère punition de ses parents. Mais cette éducation n'est plus généralisée dans toutes les familles à La Réunion. Ces faits illustrent l'impasse dans laquelle se trouve La Réunion, plus de 70 ans après son intégration à la France suite à l'abolition du statut colonial en 1946. Il importe aux Réunionnais de se rassembler autour d'un projet pour sortir de cette impasse. C'est le moyen le plus efficace de sortir par le haut de la crise, en responsabilité.

**M.M.**

## Une aubaine pour les défenseurs de la Conférence Territoriale à La Réunion

# Emmanuel Macron propose « une autonomie à la Corse »

**Le président français Emmanuel Macron a proposé « une autonomie à la Corse », lors d'un discours prononcé devant l'Assemblée de l'île à Ajaccio, le 28 septembre.**

« Ayons l'audace de bâtir une autonomie à la Corse dans la République », a déclaré le président français, après s'être dit favorable à « l'entrée de la Corse dans la Constitution » et considérant que « le statut quo serait (un) échec ».

Il souhaite ainsi que soit instaurée « une autonomie » de la Corse qui ne soit « ni contre l'État ni sans l'État » mais qui permettrait à l'île de répondre à son « besoin de davantage de liberté ».

D'un point de vue constitutionnel, Emmanuel Macron veut « que les spécificités de la communauté insulaire corse soient reconnues, au sein d'un article propre, celle d'une communauté insulaire historique,

linguistique et culturelle ».

Plaidant pour un « référentiel qui soit pleinement corse, celui de la Corse dans la République », le président estime que « cette autonomie doit être le moyen pour construire ensemble l'avenir, sans désengagement de l'État ».

« Je souhaite donc que le travail avec le gouvernement puisse mener à un texte constitutionnel et organique ainsi soumis à votre accord d'ici six mois », a-t-il poursuivi à la tribune avant de préciser qu'il « n'y a pas de ligne rouge ».

Cette autonomie proposée aux Corses est un signe pour les défenseurs de la Conférence territoriale à La Réunion, qui permettra aux Réunionnais de bâtir un projet concerté et adapté à leurs richesses et surtout à leurs besoins, afin d'assurer un développement durable.

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany  
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;  
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

## « La Cour des Comptes confirme la revendication de la CGPER : construire le nouveau modèle agricole réunionnais avec le producteur au centre »

**Prévue ce 28 et 29 septembre avec une séquence consacrée à la filière canne-sucre-alcools-énergie, la visite du président de la Cour des comptes est reportée au mois d'octobre, selon une information de Réunion Première. La Cour des comptes a publié récemment deux rapports d'observations sur le fonctionnement de l'ODEADOM et sur les aides publiques à l'agriculture et à la pêche. La CGPER a réagi à ce sujet, voici son communiqué publié ce 28 septembre.**

Deux rapports de la Cour des comptes évaluent la politique publique de soutien à l'agriculture de l'outre-mer. Il s'agit d'observations sur le fonctionnement de l'ODEADOM et sur les aides publiques à l'agriculture et à la pêche.

Ces observations convergent avec ce que la CGPER a déjà déclaré à maintes reprises : il est nécessaire de revoir de fond en comble le modèle agricole en mettant le producteur au centre de ce modèle.

En effet, aussi bien dans le rapport concernant l'ODEADOM que dans celui sur les aides publiques, la Cour des Comptes souligne l'exclusion de la majorité des producteurs de ces aides, alors que ces maraîchers et ces éleveurs sont ceux qui contribuent le plus aux objectifs d'autosuffisance alimentaire et de transition écologique.

Cette exclusion est due à leur non-appartenance à une organisation de producteurs.

L'ODEADOM assurait en 2021 le paiement de près de 350 millions des près de 600 millions d'euros d'aides publiques à destination des agriculteurs des DOM. Tout ceci ne profite qu'à une minorité qui est représentée à l'ODEADOM, et pas aux indépendants. Ceux qui ne font pas partie du club sont oubliés !!!!!

La CGPER note également que la Cour des Comptes estime que les aides publiques n'atteignent pas leurs objectifs, notamment pour La Réunion en matière de production de canne à sucre. Ceci rappelle un credo de la CGPER dans la filière canne-sucre-alcools-énergie : priorité aux petits et moyens planteurs car ce sont eux qui constituent le cœur de la filière. Sans eux, tout s'écroule.

Victimes de l'explosion des coûts de production, ils doivent donc bénéficier en priorité des aides obtenues par la lutte des planteurs et inscrites dans la

Convention canne signée par tous les syndicats.

La Cour des Comptes souligne également que les productions vivrières reposent surtout sur les indépendants, qui ne bénéficient d'aucune aide.

La CGPER appelle donc les indépendants à s'organiser. Notre syndicat a soutenu la création de l'Association des éleveurs et transformateurs indépendants de La Réunion. Lors de cette création, nous avons constaté l'impasse de ce modèle. L'Association avait sollicité l'ARIBEV pour une représentation de cette nouvelle organisation, elle attend toujours la réponse !!!!!

Enfin, la CGPER note avec satisfaction que la Cour des comptes pense également qu'il est possible d'aller vers l'autosuffisance alimentaire sans remettre en cause la canne à sucre, pivot de notre agriculture. La mobilisation des terres en friche est une réponse, mais il n'en demeure pas moins que le prix de vente de la production locale reste supérieur à celui des importations. Sachant que la majorité des producteurs en maraîchage et en élevage ne peuvent bénéficier des aides publiques, permettre aux indépendants d'avoir droit à ces aides rendra alors la production locale compétitive en termes de prix vis-à-vis des importations.

Souhaitons que ces rapports de la Cour des Comptes ne finissent pas dans un tiroir et donnent lieu, notamment de la part de l'État, à une prise de conscience : ce modèle agricole actuel ne fonctionne pas correctement, malgré toutes les aides publiques dont il bénéficie. Ce sont désormais les magistrats financiers de la Cour des Comptes qui l'affirment également.

Pour la CGPER, ces deux rapports de la Cour des Comptes montrent bien la nécessité de poursuivre le combat pour placer le producteur réunionnais au centre du modèle agricole réunionnais.

**Le Président de la CGPER  
Jean-Michel Moutama**

# Oté

## E si banna l'avé sèye zénosside noute lang épi noute kiltir dopi dann vante nout momon..?

Mézami, souvan défoi, mi panss toussa mové trètman nout lang kréol rényoné la sibi dopi lontan. Souvan mi panss koman la britaliz ali — la britaliz ali épi toute bann moune téi koz lang-la é souvan dé foi arienk lang-la... Biensir mi sava pa anparl toute lo mové trètman li la sibi, mé ni pé anparlé pars pou mwin ni pé oir, si ni rofléshi bien, in tantativ zénosside organizé pou fé disparète ali.

### Zénosside ?

Mwin lé siréssèrtin néna bonpé d'moune va trouv mi égzazèr kan mi poz lo késtyon — dann tan téi di « grossi » — poitan toute sak la fé dopi dé zané dé zané noré pi déboush dsi la mor in lang — pars i fo pa obliye bann lang i mor ossi — épi dsi la mor in kiltir — bann kiltir i ariv a mor galman. Néna poin arienk in manyèr pou tyé in lang, pou tyé in kiltir é ni pé dir sak la fé sa, la ansèrv plizyèr métod épi plizyèr moiyn pou trape lo rézilta lo sistème téi vé trapé...

Zordi mi vé anparl in kalité d'mové trètman la lang kréol rényoné la sibi — la lang épi toute sak téi parl noute lang — dann in tan lo pouvoir épi son bann konpliss, épi viktime, téi pratik l'assimilassion dê san pour san. Dann tan-la téi ésplike bann jenn momon épi bann jenn papa téi falé koz franssé avèk zot zanfan é sirtou pa koz kréol avèk zot, ni dovan zot.

### Pou kossa ?

Pars bann jenn paran si zot téi koz kréol avèk épi dovan zot zanfan, téi pran lo risk

in zour zot zanfan i gingn pa bien travaye lékol épi zot noré sète afèr-la pou roprosh azot... Si mwin sé in bon paran, si bann bon konséyèr, i ésplike amwin i fo fé konmsa dann lintéré mon zanfan, sirman m'a fé. Kissa i vé pa lo bien pou son zanfan ? Noute toute i vé lo bien pou noute zanfan é bann bon konséyèr té bien kapab ésplike anou sa é dabor dann in bon franssé — la prèv par nèf zot néna rézon...

Mi rapèl bien néna in karantène zané d'sa, nou téi antann parl sondaz dann zoinal pou konète si bann jenn momon — bann jenn paran si zot i vé — téi koz kréol sansa franssé avèk zot zanfan épi dovan. Mwin na poin lo shif dann mon tête mé sak mwin lé sir sé k' la mazorité, pou bien fèr, téi koz franssé avèk zot zanfan — franssé konm zot téi gingn bien antandi...

Astèr si lé vré dann vante noute momon an voi d'famiye ni antan bann son, ni antan la baz mèm lo bann konvèrssassion. Si toussa i s'pass dann lang franssé mi domann si ni pé pa di lo zénossid sansa la tantativ — la séyé — téi komanss pa avan la néssans dopi lo tan ané pou ané dis-douz mil rényoné téi pass par la kaz vante momonpou débarké. Astèr ni pé di konm Zanmari Baré :

Mon lang koman kanote si la tèr lé malizé bouz ali,  
Dé k'li touth la mèr li filoute an zangye...  
... Si zot i vé tape ali, mwin m'a yèm ali, m'a mour ali. M'a dans ali, m'a vanj ali.

A bon antandèr salu !

*Justin*